Engagement du demandeur de permis d'urbanisme à remettre¹ une reconnaissance de l'état du sol (RES) à Bruxelles Environnement

Document à insérer dans le dossier de demande de permis d'urbanisme

- soit une excavation,
- soit une entrave éventuelle au traitement ou contrôle ultérieur d'une pollution du sol,
- soit une augmentation de l'exposition des personnes ou de l'environnement aux risques éventuels engendrés par une pollution du sol.

Je m'engage à ce que cette reconnaissance de l'état du sol soit introduite Erreur! Signet non défini. chez Bruxelles Environnement, avant la délivrance du permis d'urbanisme.

Bruxelles Environnement - IBGE Div. Inspectorat et sols pollués Dépt. Identification des sols pollués

Pour tout renseignement : www.bruxellesenvironnement.be bodeminfosol@environnement.irisnet.be 02/775.75.04

Date	:	• •	• •	• •	•	•	• •	•	•	•	 •	•	•	 •	•	•	•	•	•	•	 	•	•
Signa	at	ur	е	:																			

¹ La RES sera introduite électroniquement par l'expert en pollution du sol agréé, il est superflu d'envoyer le rapport par courrier ou e-mail.